

PERSPPECTIVES APRES LE GROUPE DE TRAVAIL AED DU 17 JUIN 2011

Rester attentifs

- Si le groupe de travail a abordé de façon concrète diverses problématiques rencontrées par les aed et qu'une « note » spécifique est prévue d'être adressée par M le Recteur aux chefs d'établissement dès la rentrée scolaire 2011, nous devons rester attentifs à sa rédaction notamment à propos de la satisfaction ou non ou partiellement de certaines demandes...
- Pour la « double » journée de solidarité des aed, nous conseillons de réclamer, SANS ATTENDRE ET PAR ECRIT - en gardant une photocopie - le paiement en heures supplémentaires de ce temps depuis le début du contrat... C'est le seul moyen pour que cela ne passe pas aux profits et pertes. **Malgré votre bon droit et l'arnaque subie, rien ne vous sera rendu sans une réclamation écrite.** Le SNES fera les démarches individuelles au nom de ses adhérents qui le souhaiteront. Nous en saisissons pour vous aider à les écrire et nous interviendrons pour vous auprès du rectorat. Pour celles et ceux dont le contrat est renouvelé, il y aura probablement une récupération en temps...

Mener campagne dans les conseils d'administration des établissements scolaires

- La FSU mènera campagne à nouveau dans toute l'académie pour faire voter dans tous les conseils d'administration des avenants relatifs à la suspension des contrats pour des motifs liés aux poursuites d'études et au devenir professionnel (période d'essai pour un autre travail) en changeant simplement la formulation « suspension » par « une autorisation d'absence sans solde »... Campagne à mener et à amplifier **sauf si** une recommandation par M le Recteur la rendait inutile car faite réellement à l'initiative des chefs d'établissement...
- Un grand embarras sur la question des pauses dont celle méridienne. Il y a un hiatus entre le cadre de la loi et la pratique dans les vies scolaires. La FSU va initier pour ses adhérents qui le souhaiteront une vague de réclamations individuelles écrites argumentées de paiement en heures supplémentaires... ainsi que pour les dépassements horaires imposés (1/2 heure avant et après le service d'un aed sont du temps de travail si elles sont obligatoires et doivent être rémunérées comme telles)...
- Pour ce qui est de la durée annuelle des contrats, nous verrons à la lecture de la note de M le Recteur, s'il faudra ou non reprendre ce dossier à la rentrée par des votes dans les conseils d'administration... Je crains que oui.

La nature de votre contrat individuel fait que rien ne peut être généralisé

Un aed fait une réclamation et obtient gain de cause mais cela ne sera pas appliqué à tous ceux qui sont dans les mêmes conditions **mais qui ne demandent rien...** Car votre contrat est individuel et l'adage rappelle « qui ne dit mot consent »...

La CCP2 sera activée de façon plus fréquente l'an prochain.

Elle a déjà - à l'issue du groupe de travail - plusieurs thèmes de travail inscrits. A voir donc...

Les fins de contrat et les suppressions d'emplois se font trop souvent de manière scandaleuse en matière de droits

La FSU sera à vos côtés et pense qu'il faut réfléchir à des actions syndicales plus vigoureuses comme la grève des aed dans l'Hérault au printemps dernier...

Le SNES / FSU renforce avec Mireille GUIBBERT son activité auprès des aed.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Raymond MARTIN